

N/REF : 2/06/2025 11H00 C:000053 I:02403
V/REF : AC/C20587
V/Email reçu le Lundi 02/06/2025 à 11H00

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. JDC

IMMEUBLE : JRD DE CAMILLE -JDC
46, AVENUE ROGER DODIN
LES JARDINS DE CAMILLE
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 11 Juin 2025

Référence Marché: 024071-ELT-002

LOCALISATION : ALLEE 46 DODIN - M SOUKPA 07 82 91 71 11
LOGEMENT N° 111633, PORTE N°A104, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : INSTALLATION PRISE POUR BRANCHEMENT LAVE-VAISSELLE (CUISINE)
Donneur d'ordre : Mme J BENAUD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 10/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE ET TEST INSTALLATION
REPERAGE IDENTIFICATION CIRCUIT ELECTRIQUE TABLEAU
PRISE LAVE VAISSELLE PRÉSENTE ET FONCTIONNELLE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 10/06/25 à 12H35 jbenaud@aiguillon.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 10/06/25 A 12:35 MME J BENAUD

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU	1	46,00	46,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	25,00	25,00
TOTAL H.T.				71,00
T.V.A. a 10,00%				7,10
TOTAL T.T.C.En EURO				78,10

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.